

# Décharge 2007: Collège européen de police CEPOL

2008/2271(DEC) - 23/07/2008 - Document de base non législatif

**OBJECTIF :** présentation des comptes définitifs du Collège européen de police (le CEPOL) pour l'exercice 2007.

**CONTENU :** le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du CEPOL pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif du Collège se monte à 7,4 millions EUR (contre 5 millions EUR en 2006), budget constitué à 100% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, le CEPOL, dont le siège est établi à Bramshill (Royaume-Uni) compte officiellement 22,5 postes dont 12 effectivement pourvus + 9 autres emplois (contractuels, experts nationaux détachés, etc.), soit 21 personnes.

En 2007, le CEPOL s'est principalement concentré sur les tâches suivantes :

**Cours, séminaires et conférences:** 85 conférences.

## **Formation et recherche:**

- 2 groupes de travail dans le domaine de la formation comprenant 49 tuteurs originaires de l'ensemble des États membres,
- adoption d'une recommandation relative aux formateurs et aux types de cours,
- adoption de l'approche européenne en matière de science policière (*European approach to police science*),
- création de groupes de référence concernant le réseau électronique et l'apprentissage en ligne,
- poursuite du développement de la base de données e-doc et du glossaire du CEPOL.

## **Relations extérieures:**

- signature d'accords avec EUROJUST, FRONTEX et Europol,
- organisation de 2 activités spécifiques pour les pays candidats,
- lancement du projet Euromed II,
- contacts préliminaires engagés en vue de coopérer avec des organisations internationales (OSCE, Interpol) et nationales (Russie, pays participant à la politique européenne de voisinage).

À noter que la publication complète des comptes du CEPOL figure à l'adresse suivante :

<http://www.cepola.europa.eu/index.php?id=final-accounts>